

Témoignage d'aujourd'hui, chemin pour l'avenir

La liberté d'enseignement fait partie des principes fondamentaux de la République. Elle offre aux familles la possibilité de choisir l'école de leurs enfants. L'Enseignement Catholique habite cet espace de liberté et apporte ainsi une contribution originale au service public d'éducation. Hier, des hommes et des femmes d'Eglise ont fait preuve d'audace, pour fonder les premières écoles de France. En s'inspirant de leurs intuitions éducatives et pédagogiques et en les confrontant aux défis de notre époque, l'Enseignement Catholique continue d'affirmer cette passion d'espérance pour les jeunes. Ses Assises constituent un témoignage récent et vivace de cette volonté qui anime le quotidien de quelques 7800 établissements scolaires, regroupant plus de 2 millions d'élèves.

En présentant son projet diocésain, l'Enseignement Catholique d'Alsace s'inscrit dans cette dynamique nationale, avec les spécificités qui sont les siennes. Située à l'un des carrefours de l'Europe, l'Alsace est une terre de concordat. L'enseignement religieux fait partie des disciplines obligatoires, la présence d'établissements de confession protestante et juive est vécue comme une richesse et le bilinguisme y trouve naturellement sa place. Dans ce diocèse, des congrégations religieuses ont créé de nombreux établissements, auxquels s'ajoutent d'autres encore, sous tutelle épiscopale ou diocésaine. Ensemble, ces écoles primaires et maternelles, ces collèges, ces lycées généraux, technologiques ou professionnels, définissent le paysage pluriel de l'Enseignement Catholique en Alsace. Chacun de ces établissements est unique. Il vit un projet éducatif qui lui est propre, enraciné dans une histoire. Cependant, afin de construire davantage de lien et de coordonner leurs initiatives respectives, ces différents établissements se sont rassemblés pour rédiger un projet commun, avec « la certitude que la liberté de chacun est nécessaire à la vitalité de l'ensemble »*.

De cette conviction est née l'écriture de ce projet. Il s'adresse aux familles, à l'ensemble des personnels, aux bénévoles, à tous ceux qui souhaitent partager une aventure humaine et spirituelle au sein de l'une des trente-deux communautés éducatives du diocèse. Par ailleurs, en faisant connaître ses propositions et en les inscrivant dans la durée, l'Enseignement Catholique diocésain s'affirme en partenaire des collectivités territoriales et des services académiques de l'Education Nationale.

Témoin de ce qu'est l'Enseignement Catholique d'Alsace aujourd'hui, ce projet ouvre aussi un chemin pour l'avenir.

* Eric de LABARRE – Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique - ECA n° 328

Patrick WOLFF,
Directeur Diocésain

AVANCE AU LARGE !

*Membrs de l'Enseignement Catholique,
ne reste pas sur le rivage, monte dans la barque,
avance au large et partage avec tous
jeunes et aînés, non seulement les difficultés
de la traversée, mais aussi les joies
de la connaissance et de la croissance !*

+ Jean-Pierre Grallet



PROJET DIOCÉSAIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE D'ALSACE



Proclamé
par Monseigneur
Jean-Pierre Grallet
le 26 septembre
2009



Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
2, rue des Frères - 67081 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 21 11 83 - Fax : 03 88 37 91 09
Mail : ce.ddec@ac-strasbourg.fr

LE SENS

« Enseigner, éduquer et se référer à un sens de la personne inspiré de l'Évangile »

(Être professeur dans l'Enseignement Catholique – Texte d'orientation du CNEC)

Un établissement catholique d'enseignement est une école et un lieu d'annonce de Jésus-Christ. Associé à l'État par contrat, il participe dans le même temps au service public d'éducation.

A travers ses trente-deux établissements scolaires, l'Église Catholique d'Alsace se met au service des jeunes et de leurs familles, en leur proposant un projet éducatif inspiré de l'Évangile.

Conscients de leur mission d'Église, ces établissements :

- demandent aux enseignants de prendre en compte la dimension religieuse de la culture dans leur discipline ;
- considèrent la culture religieuse comme une matière à part entière, dispensée à tous les élèves ;
- annoncent la Bonne Nouvelle par le témoignage et la proposition explicite de la foi, dans le respect de la liberté des consciences ;
- invitent les jeunes à participer à des activités, dans le cadre de l'animation pastorale des établissements.

Au nom de ces convictions et avec le souci d'une plus grande cohérence, les établissements catholiques d'Alsace veulent s'engager davantage sur le chemin de la solidarité et de la complémentarité, cette solidarité ne se limitant pas à l'aspect matériel ou financier.

Ils souhaitent développer des relations plus fraternelles entre les communautés éducatives et se donner des moyens plus efficaces pour une réflexion prospective commune.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

1. L'animation pastorale

- Action 1.1a Nommer un prêtre référent pour chaque établissement catholique d'Alsace.
- Action 1.1b Préciser le rôle des APS et aider à leur mise en place dans tous les établissements.

2. L'enseignement religieux

- Action 1.2a Organiser un colloque en Alsace sur l'enseignement religieux.
- Action 1.2b Former et accompagner les professeurs d'enseignement religieux.

3. L'enseignement du fait religieux

- Action 1.3 Nommer et accompagner des professeurs référents « enseignement et religions ».

4. La prospective

- Action 1.4 Mettre en place une commission prospective, instance de concertation, d'analyse et de proposition.

5. La solidarité entre les établissements

- Action 1.5a Créer un fonds de développement et de solidarité.
- Action 1.5b Elaborer des outils communs pour la communication : rénovation du site internet et réalisation d'une plaquette diocésaine.

LA PERSONNE

« Regarder la personne comme un être en devenir, comme un être fragile, comme un être relié »

(Assises de l'Enseignement Catholique 2007)

La fidélité des établissements catholiques d'enseignement au message de l'Évangile se vit aussi dans la qualité des relations entre les membres des communautés éducatives. Chaque personne est unique et a droit au respect.

Cette idée est au cœur du projet éducatif de tous les établissements. Elle témoigne d'une conception chrétienne de l'anthropologie, qui garantit un accueil personnalisé pour chaque jeune ou chaque adulte désirant rejoindre l'une des communautés éducatives du diocèse.

Dans ces communautés éducatives, les parents, les enseignants, les personnels et les bénévoles sont des partenaires. Ils œuvrent conjointement à l'éducation des jeunes dans le rôle qui est le leur.

Travailler dans un établissement catholique d'enseignement ou y inscrire son enfant, c'est donc entrer dans une communauté éducative en adhérant à son projet.

Ce choix est un engagement mutuel. Il permet une continuité éducative, qui vise à :

- éduquer la personne dans toutes ses dimensions ;
- proposer une éducation dans la durée, en offrant un large panel de formations ;
- donner la possibilité à chaque jeune de poursuivre sa scolarité dans le réseau de l'Enseignement Catholique d'Alsace.

En privilégiant l'accueil et en favorisant la continuité éducative, les établissements catholiques d'Alsace ont l'ambition de l'excellence éducative pour tous les jeunes. Ils manifestent une attention toute particulière à ceux qui sont fragiles.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

1. L'observatoire social

- Action 2.1 Mettre en place un observatoire économique et social.

2. L'accueil et l'accompagnement des enseignants

- Action 2.2 Accueillir et accompagner les suppléants du 1^{er} et du 2^d degré.

3. L'éducation affective et sexuelle

- Action 2.3 Se donner des temps de réflexion et de dialogue consacrés à l'éducation affective et sexuelle

4. L'écoute

- Action 2.4 Mettre en place des structures d'écoute pour les adultes et les élèves.

5. L'évaluation

- Action 2.5 Proposer une journée pédagogique pour les enseignants par département ou/et par bassin.

L'OUVERTURE

« Conduire des jeunes à l'autonomie en permettant à chacun de devenir responsable et de trouver sa place dans la société »

(Mgr Christian Kratz, homélie du 5 octobre 2008 au Mont Ste Odile)

L'éducation que proposent les établissements catholiques d'enseignement veut rendre chaque jeune libre et responsable. Pour remplir cette mission, chaque école entretient un dialogue avec son environnement proche, comme avec le monde.

Considérant que les parents sont les premiers interlocuteurs des équipes éducatives, l'Enseignement Catholique d'Alsace souhaite développer un mode de relation basé sur une confiance réciproque, afin d'établir un réel partenariat éducatif.

Attentif aux questionnements de son temps, il veut s'ouvrir à la différence et pouvoir accueillir des personnes, jeunes ou adultes, en situation de handicap.

Acteur reconnu dans le paysage institutionnel, l'Enseignement Catholique d'Alsace travaille en partenariat avec les instances académiques de l'Éducation Nationale, les collectivités territoriales, les autres réseaux de l'Enseignement Privé sous contrat.

Conscient de la nécessité de renforcer les liens avec les entreprises, il encourage l'ouverture sur le monde du travail, pour aider les jeunes à construire leur projet personnel.

Enfin, en raison de sa situation géographique privilégiée, l'Alsace donne une place première à l'apprentissage des langues vivantes, tout comme elle favorise les échanges internationaux. Forts de cette spécificité régionale, les établissements catholiques d'Alsace entendent être de véritables acteurs de la construction d'une Europe fraternelle, qui encourage l'amitié entre les peuples par la rencontre des personnes.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

1. L'éducation à l'autonomie

- Action 3.1a Aider les professeurs principaux et les équipes pédagogiques à accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet personnel.
- Action 3.1b Mettre en place un conseil diocésain des élèves (CODIEL).

2. Le dialogue avec les parents

- Action 3.2 Réinventer le dialogue entre l'équipe pédagogique et les parents.

3. L'accueil de la différence

- Action 3.3 Évaluer le fonctionnement de la commission ASH et développer son action prospective.

4. La promotion de l'enseignement technologique et professionnel

- Action 3.4a Veiller à la visibilité du CFA.
- Action 3.4b Obtenir la labellisation « lycée des métiers » pour le lycée professionnel SUD-ALSACE³.

5. L'ouverture sur l'Europe et le monde

- Action 3.5 Redéfinir les objectifs et le fonctionnement des commissions « éducation à l'Europe » et « éducation à l'universel »